

**Sommaire**

- 1 > 2011-2012 :
une année décisive
- 2 > STI2D : un assassinat savamment
orchestré !
En direct des CPC :
- 3 > CPC n°13 - Arts appliqués et
métiers d'art
- 4 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !
> Le SNALC porte plainte pour
diffamation
- 5 > Elections 2011 :
Serez-vous électeur ?

2011-2012 : une année décisive !

Ce 19^{ème} numéro de la lettre électronique de l'enseignement professionnel et technologique du SNALC marque déjà notre quatrième rentrée scolaire. D'un numéro par trimestre environ, nous voici passés à une édition mensuelle, y compris en été. Et le SNALC demeure l'unique syndicat à vous informer régulièrement de l'avancée des rénovations de diplômes qui vous concernent directement et affectent votre travail quotidien. Nous sommes en effet les seuls à vous fournir des comptes rendus des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC), du Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) et du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Vous pouvez ainsi constater que nous défendons dans toutes les instances élèves et professeurs avec pragmatisme : qualité des enseignements et équité des évaluations pour les premiers, liberté pédagogique et transmission des savoirs pour les seconds.

L'augmentation de la fréquence de nos parutions est le fruit de la réformite aigüe qui sévit depuis trois ans au détriment des jeunes comme des enseignants. Sous des prétextes variés, un seul but réellement poursuivi : la réduction du nombre de professeurs, quel qu'en soit le prix pour les jeunes, accompagnée du gel de nos rémunérations.

2011-2012 s'annonce dans ce contexte comme une année décisive avec la finalisation du bac pro 3 ans et de la réforme du bac technologique, en particulier dans la voie industrielle. Mais cette année sera d'autant plus déterminante qu'elle verra se dérouler du 13 au 20 octobre des élections professionnelles selon de nouvelles règles et surtout sous une nouvelle forme : le vote électronique, scrutin électronique qui préfigure à n'en pas douter le nouveau mode de scrutin des élections locales et nationales à venir. En octobre, n'oubliez pas de voter pour ceux qui défendent vraiment vos intérêts !

D'ici là nous vous souhaitons une excellente rentrée !

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

STI2D : un assassinat savamment orchestré !

C'est à marche forcée que se lance dans nos établissements la nouvelle série des Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D). La précipitation n'a d'égal que la "survente" de cette nouvelle filière aux élèves et le sentiment qui domine est de ne pas être en mesure d'accueillir les élèves à la hauteur des promesses qui leur ont été faites. Tant sur le plan matériel que sur celui de l'organisation des enseignements, cette première promotion se rendra vite compte qu'elle essuie les plâtres d'une réforme bricolée à la hâte et dont la mise en œuvre est quelque peu bâclée. Rappelons ici que le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) avait rejeté cette réforme qui met en péril la voie technologique industrielle alors que tous les indicateurs montrent la nécessité de former davantage de jeunes dans ces domaines. **Si cette nouvelle mouture venait à capoter, on se demande bien comment cette exception pédagogique française pourrait renaître de ses cendres ; mais n'est-ce pas le véritable objectif poursuivi ?**

Professeurs de STI : miracle exigé !

Pour comprendre le désarroi des collègues en charge de ce nouvel enseignement, nous pouvons imaginer la situation d'un professeur d'anglais à qui l'on demanderait du jour au lendemain d'enseigner quatre langues vivantes au niveau d'un baccalauréat général et sans formation préalable.

Aucun collègue ne penserait une seconde que ce soit viable et déontologique. Pourtant les inspecteurs responsables des STI insistent sur le bien-fondé pédagogique de cette formule et en prônent même la généralisation du collègue aux classes préparatoires. Même si la "multivalence" des enseignants est rêvée par notre DGRH, on peut rappeler à ces IPR que leurs confrères prennent plus de précautions lorsqu'il s'agit d'autoriser un professeur de lettre moderne à enseigner le latin au collège. Sans doute sommes-nous trop flattés par cette marque de confiance dans notre capacité d'adaptation pour refuser de cautionner ces pratiques pour le moins déstabilisantes et peu respectueuses des élèves accueillis au lycée.

Un flop dès la rentrée 2011 : le mensonge n'a pas fonctionné, les inscriptions continuent de s'effondrer !

Un objectif affiché de la réforme consistait à récupérer le flux d'élèves ayant déserté la filière STI faute d'avoir été adaptée aux évolutions technologiques dans un délai raisonnable. Mais les premiers bilans sont plus qu'alarmants dans les académies : -25% à Paris, -30% à Dijon, -15% à Besançon par rapport aux effectifs constatés à la rentrée précédente, seule l'académie de Rennes semble maintenir des effectifs à un niveau comparable. Il faut reconnaître que la STI2D se distingue mal de la filière S-SI tant les objectifs pédagogiques sont semblables. Les STI2D abandonnent toute approche professionnalisante au profit d'une étude technologique globale, éliminant volontairement toute forme de spécialisation précoce. Avec un solide volume en sciences, deux langues vivantes obligatoires et de la philosophie en Terminale, ce nouveau Bac devient donc généraliste et prétend préparer les élèves à des études supérieures longues. Les grilles horaires en S-SI et STI2D se confondent si

bien que des passerelles seront proposées aux élèves pour migrer d'une filière à l'autre en cours d'année. D'après l'inspection générale seuls diffèrent les élèves ! Ceux capables de conceptualiser seront pressentis pour une S-SI, les autres trouveront en STI2D un enseignement où les modalités d'accès aux connaissances seront plus concrètes, plus progressives et plus redondantes. Cette comparaison nous amène à douter de la pérennité des deux filières. L'hégémonie de la filière S séduit davantage et on nous fera bien croire un jour que la baguette magique d'un accompagnement personnalisé peut résoudre les problèmes d'hétérogénéité des classes. Les enseignants rescapés de la débâcle subie cette dernière décennie dans la filière STI ont donc la triste impression de ramer dans un fragile radeau de survie susceptible d'être torpillé à la première occasion.

Des fermetures de postes inévitables

Environ 10000 enseignants sont directement concernés par cette réforme dans nos établissements. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire dans l'heureuse perspective d'un remplissage de toutes les sections ouvertes en 2011, la DGRH prévoyait la suppression d'à peine 800 postes cette année. Nos prévisions sont plus pessimistes puisque nous estimons que la réforme du lycée menée conjointement avec la politique de réduction du nombre des fonctionnaires va engendrer la perte de 50% des effectifs du contingent de professeurs STI. Sur les 14000 enseignants en charge des filières industrielles dans nos lycées généraux et technologiques, les 7000 disparitions que nous vous avons annoncées sont plus que réalistes.

Une purge préméditée

Le ministère a toujours démenti avec vigueur nos prévisions alarmantes, pourtant quelques mesures d'urgences prises cette année corroborent l'ampleur du désastre. Dans le cadre des mutations intra-académiques par exemple, permettre aux enseignants de STI de postuler en technologie collège a confirmé la fin des spécificités de leur discipline et par la même privé les enseignants d'une véritable possibilité de formation. Certains tentent une reconversion en mathématiques où finalement on semble bien se réjouir de la pénurie de candidats admis au concours externe. Le ministère ose prétendre avoir anticipé les choses en majorant le nombre de postes par rapport aux besoins des académies "pour accueillir de nombreux professeurs de sciences et technologies industrielles et de sciences physiques appliquées dans le cadre de leur reconversion" dicit madame Théophile, la DGRH du ministère. Encore une preuve qu'il y a péril en la demeure pour l'enseignement technologique. La purge ne fait que commencer semble-t-il mais le SNALC continuera de défendre bec et ongles le maintien des trois voies d'enseignement, professionnelle, technologique et générale, seule solution pour offrir à nos élèves une diversité de parcours qui permette à chacun de s'épanouir en fonction de ses aptitudes et de ses goûts.

Gaëtan MALEJACQ
Académie de Rennes

En direct des CPC

CPC n°13 du 7 juin 2011 Arts Appliqués et Métiers d'Art : Une valorisation nécessaire !



Cette filière qui maintient et accroît le patrimoine national en préservant des savoir-faire rares se doit de rester attractive. La valorisation des diplômes des métiers d'arts et d'arts appliqués est donc une priorité d'autant plus prégnante que les effectifs " d'apprenants " ne sont pas dans une dynamique positive.

1/ Valorisation des DSAA :

L'arrêté modifiant la délivrance des DSAA⁽¹⁾ les créditant, pour la plupart, d'une valeur universitaire de 240 ECTS⁽²⁾ au lieu de 180 auparavant, fait montre de cette volonté d'attractivité. Ces DSAA passent ainsi d'un niveau Licence (180 ECTS) à celui d'une Maîtrise (240 ECTS).

2/ Rénovation des spécialités du Design :

L'attractivité passant par des enseignements " mis à jour ", l'accord préalable à une " rénovation " du référentiel des compétences et des évaluations des spécialités du Design fut demandé par l'IGEN à la CPC. Le SNALC, qui ne s'oppose pas a priori aux évolutions nécessaires mais qui dénonce les méfaits des " rénovations " enga-

(1) Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués.

(2) Le LMD repose sur cette mesure, qui signifie " European credit transfer system " : système européen de transfert de " crédits académiques ".

(3) Brevet de métier d'art.

gées par ailleurs, s'est abstenu. Ce projet de rénovation n'étant que le début d'une ébauche sans cadre précis, le SNALC pourra donner, en temps et en heure, quitus à un projet favorable aux intérêts de la filière, des élèves, étudiants et apprentis, et des enseignants.

3/ Création de BMA et Bacs pros à la demande de la profession :

La profession, entendue par le ministère, prévoit pour endiguer la désaffection de certains CAP des métiers d'art comme ceux d'orfèvre ou de facteur d'orgue, la création de BMA⁽³⁾ voire de Bac pro. En effet, la plupart des apprentis étant surqualifiés (certains disposent de licence d'histoire des arts), la perspective d'un emploi reconnu seulement au niveau V ne favorise pas son attractivité.

Pour conclure, si l'effort de valorisation de l'enseignement par le ministère de l'Education nationale semble, en la matière, sincère (encore que la carte de formation dans ces disciplines se réduise à l'instar des autres) force est de constater que le ministère de la culture ne suit pas la même voie... Que penser de l'envoi du travail de restauration en Roumanie, par des Roumains disposant d'une qualification roumaine, au tarif roumain, d'une partie conséquente du patrimoine historique français ? C'est sur ces considérations que la CPC s'est terminée.

Gérard LENFANT
Académie de Montpellier

Le SNALC porte plainte pour diffamation

Dans une dépêche publiée hier soir par l'AEF, Mme Martine Nigita, Proviseure du lycée Antonin Artaud à Marseille, a affirmé que le SNALC était étiqueté à l'extrême-droite dans la région.

Le SNALC, syndicat totalement apolitique, s'insurge contre ces déclarations totalement infondées.

Il dépose donc plainte ce jour contre Mme Le Proviseur pour diffamation.

Communiqué remis à la presse le 13 juillet 2011

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- Certificat d'aptitude professionnelle " Dessinateur d'exécution en communication graphique " : abrogation. BO n°29
<http://www.education.gouv.fr/cid56873/mene1116812a.html>
- Certificat d'aptitude professionnelle " Métiers de la mode, vêtement tailleur " : rectificatif. BO n°29
<http://www.education.gouv.fr/cid56874/mene1116921a.html>
- Certificat d'aptitude professionnelle " Métiers de la mode, vêtement flou " : rectificatif. BO n°29
<http://www.education.gouv.fr/cid56875/mene1116894a.html>
- Baccalauréat professionnel " Agencement de l'espace architectural " : rectificatif. BO n°29
<http://www.education.gouv.fr/cid56876/mene1116916a.html>
- Echanges franco-allemands : échanges entre la France et l'Allemagne de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue ainsi que d'enseignants et formateurs impliqués dans ces échanges - campagne 2012. BO n°28
<http://www.education.gouv.fr/cid56823/menc1100281n.html>
- Baccalauréat professionnel " Cuisine " : création et conditions de délivrance. BO n°28
<http://www.education.gouv.fr/cid56820/mene1115107a.html>
- Baccalauréat professionnel " Commercialisation et services en restauration " : création et conditions de délivrance BO n°28
<http://www.education.gouv.fr/cid56819/mene1115135a.html>
- Baccalauréat professionnel " Maintenance des systèmes mécaniques automatisés ", option systèmes ferroviaires : abrogation. BO n°26
<http://www.education.gouv.fr/cid56739/mene1114358a.html>
- Baccalauréat professionnel " Accueil-relation clients et usagers " : modification. BO n°26
<http://www.education.gouv.fr/cid56643/mene1114370a.html>
- Enseignement intégré de science et technologie " Orientations pour sa mise en œuvre en classe de sixième ". BO n°26
<http://www.education.gouv.fr/cid56640/mene1115481c.html>

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

du 13 octobre au 20 octobre 2011 vote par internet



➔ **Serez-vous électeur ?**

Pourront voter :

- **Fonctionnaires titulaires** en activité, congé parental, détachement, mis à disposition
- **Fonctionnaires stagiaires** en activité, congé parental (pas en cours de scolarité)
- **Agents contractuels** de droit public ou privé, en activité, congé rémunéré ou parental, et en CDI ou en CDD de 6 mois (depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois)
- **Personnels à statut ouvrier** en service effectif, congé parental ou rémunéré, mis à disposition (sauf ceux en stage valant essai d'embauche)

Ne pourront pas voter :

- Fonctionnaires et agents **en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadre, volontaires du service national**

Tous les électeurs sont éligibles, sauf :

- Les agents en **congé longue maladie, longue durée ou grave maladie**
- Les agents frappés de **rétrogradation ou d'exclusion** temporaire d'au moins 3 mois
- Les agents frappés d'une des incapacités énoncées aux articles L5 et L6 du code électoral

➔ **Electeur, par quel scrutin serez-vous concerné ?**

	CT Ministériel	CT de proximité	CAP Nationale	CAP Académique	CCP
Certifiés - Agrégés - PLP - EPS - CPE					
Chaires Sup					
PEGC					
Non-titulaires - AED					
Stagiaires					
ADAENES - SAENES - ADJAENES					

À ne pas manquer, dans les prochains numéros de la Quinzaine Universitaire :

- **Qui sont vos candidats SNALC aux CAPN et Union pour l'école républicaine au CTM ?**
- **Vote électronique : mode d'emploi**

Une question?
Un commentaire ?
elections2011@snalc.fr
Pour recevoir le prochain numéro,
laissez-nous vos coordonnées



➔ Les CT : Comités Techniques

Leurs attributions : Organisation et conditions de fonctionnement, programmes de modernisation, règles statutaires, hygiène et sécurité... Information sur les moyens (budget, personnels), les actions de formation...

Vous voterez pour la composition de 2 Comités Techniques :

CTM : Comité Technique Ministériel

15 titulaires + 15 suppléants maximum représentant le personnel, ÉLUS au scrutin de liste

je vote



CTA : Comité Technique « de proximité » (académique)

10 titulaires + 10 suppléants maximum représentant le personnel, ÉLUS au scrutin de liste

je vote



1 Comité Technique sera désigné

CTD : Comité Technique « spécial » (départemental)

10 titulaires + 10 suppléants maximum, DÉSIGNÉS après dépouillement des suffrages recueillis pour la composition des C.T. de proximité

Important : la représentativité de chaque organisation syndicale sera déterminée par les résultats obtenus au CTM. Pour le SNALC (CSEN-FGAF) et pour l'UNION pour l'Ecole Républicaine dont il fait partie, chaque voix compte : particulièrement la vôtre. **Nous comptons sur vous !**



Les CAP : Commissions Administratives Paritaires Les CCP : Commissions Consultatives Paritaires

Leurs attributions : Déroulement de votre carrière professionnelle : avancement, affectation, notation, mutation, détachement, disponibilité, promotion, formation, licenciement ; ainsi qu'en matière disciplinaire.

Nombre de SIEGES par CAP	AGREGES	CERTIFIES	P-EPS et CE-EPS	PLP	CHAIRES SUP	CPE	NON TITULAIRES
Hors Classe	2	3	2	2	-	1	-
Classe Normale	8	16	5	8	4	7	5

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

AGREGES, CERTIFIES, EPS, PLP, CHAIRE SUP, CPE

Pour chaque siège : 1 titulaire, 1 premier suppléant, 1 deuxième suppléant (sauf Chaire Sup)

je vote



CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

AGREGES, CERTIFIES, EPS, PLP, PEGC, CPE

Pour chaque siège : 1 titulaire, 1 suppléant

je vote



CCP : Commission Consultative Paritaire

NON-TITULAIRES - scrutin sur sigle (pas de liste de candidats)

Pour chaque siège : 1 titulaire, 1 suppléant

je vote



Dossier réalisé par Marie-Hélène Piquemal
Secrétaire nationale à l'implantation et à la communication

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président) M. Thierry Tibary - snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél. 03.44.53.65.06	M. Jacques Bricheux - Jacques.Bricheux@acamiens.fr 6, rue du Chaufour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas)
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lans-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, rue de France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fromonville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko (par intérim) sc-grenoble@snalc.fr	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Matarie - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmtresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jujubiers - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clement de Rivière M. Georges Baltrand - georgesbaltrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochais - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 St-Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszkyk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - bjullion@yahoo.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot mbarillot@yahoo.fr	SNALC-CSEN 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriole - rosauriole@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thieli - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vayssette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vayssette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement
 Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adresse

|_|_|_|_|

Tél. fixe |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mobile |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl Ech. Depuis le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|
 Stagiaire TZR Enseignement privé s/c
 CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales
 Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2011/2012 code |_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom

.....

|_|_|_|_|

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **S1** (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
1-2	69 €	23	90 €	1-2	69 €	23	80 €
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale		180 €			
		Hors Classe/Classe Excep.		210 €			
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education							
					59 €		
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)					125 €		
Adjaenes	75 €	Saenes	100 €	Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €	Infirmier(els) Cl. Normale	100 €	Infirm. Cl. Sup. Saenes Cl. Exc.	120 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, sans complément juridique (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = €

COUPLE avec : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLES : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) :

Cotisations 2011/2012 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

**N° NATIONAL D'EMETTEUR
675**

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
..... _ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ^t	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER	
<p align="center">Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Tréville 75009 PARIS</p>	
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
..... _ _ _ _ 	
<p align="center">Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.</p> <p align="center">NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !</p>	

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-CSEN – 4 rue de Tréville – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante.

Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-CSEN (FGAF) est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN (FGAF) porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs **le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...** Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-CSEN (FGAF) défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**